

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 10 DECEMBRE 2020**

**Délibération**  
n° 2020.12.104.B

**Maîtrise d'oeuvre  
pour la modernisation  
de l'usine de  
production d'eau  
potable du Pontil à  
Touvre - Avenant n° 4**

**LE DIX DECEMBRE DEUX MILLE VINGT à 17h30**, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **04 décembre 2020**

**Secrétaire de séance** : Bertrand GERARDI

**Membres présents** :

Michel ANDRIEUX, Marie-Henriette BEAUGENDRE, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

**Excusé(s)** :

Michel BUISSON, Michel GERMANEAU

**BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 10 DECEMBRE 2020**

**DELIBERATION  
N° 2020.12.104.B**

COMMANDE PUBLIQUE

Rapporteur : **Monsieur GERARDI**

**MAITRISE D'OEUVRE POUR LA MODERNISATION DE L'USINE DE PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE - AVENANT N° 4**

Par délibération n°156 B du 18 décembre 2014, le bureau communautaire a approuvé le lancement de la procédure d'appel d'offres restreint concernant la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre

La commission d'appel d'offres du 1<sup>er</sup> octobre 2015 a attribué le marché au groupement CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (mandataire) (69289 LYON) / HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE (16000 ANGOULEME) / BUA FREDERIQUE ARCHITECTE (16000 ANGOULEME) / ATELIER DU SABLIER SARL (16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE), pour un montant de 498 045 € HT réparti de la manière suivante :

- Mission de base : 428 205 € HT
- Missions complémentaires de 1 à 5 : 59 340 € HT
- Prestation supplémentaire OPC : 10 500 € HT

Le coût prévisionnel des travaux était fixé à 13 500 000 € HT (valeur décembre 2013)

Par délibération n°110 B du 21 décembre 2017, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°1 ayant pour objet la prise en compte de suggestions techniques imprévues augmentant le coût prévisionnel des travaux, suite aux demandes de l'ARS et de l'hydrogéologue mandaté par cette dernière. Les modifications étaient les suivantes :

- le montant des travaux supplémentaires s'élève désormais à 5 457 900 € HT.
  - le coût prévisionnel des travaux est passé à 18 957 900 € HT.
  - la rémunération du maître d'œuvre (hors missions complémentaires) est passée à 601 326 € HT.
  - A ce montant s'ajoute les missions complémentaires et la prestation supplémentaire OPC d'un montant de 69 840 € HT.
- soit un montant global de rémunération de 671 166 € HT.

Par délibération n°119 B du 19 décembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet d'inclure des prestations supplémentaires demandées à l'architecte du groupement de maîtrise d'œuvre, Mme BUA, afin de modifier 3 images d'insertion. Cette rectification a été demandée par Mme le Maire de Touvre pour le dépôt du permis modificatif, pour un montant de 975 € HT, ce qui a porté le montant du marché à 672 141 € HT.

Par délibération n°2 B du 9 janvier 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 ayant pour objet la réalisation d'un dossier loi sur l'eau complémentaire pour l'usine de Touvre, correspondant aux travaux dans la rivière ainsi qu'à l'approfondissement de la canalisation d'exhaure. Le montant du marché est passé à 687 291 € HT.

Un nouvel avenant est nécessaire ayant pour objet les points suivants :

✓ **Transfert du marché de Frédérique BUA ARCHITECTE à SARL BUA**

Suite à la cession de l'agence d'architecture de Frédérique BUA Architecte – cotraitante - conséquente à son départ à la retraite - à la SARL BUA (Société d'architecture) le 31 août 2020, le marché de maîtrise d'œuvre du mandataire Frédérique BUA Architecte est transféré à la SARL BUA 36, avenue de la gare 16 210 Chalais.

Cette cession ne génère aucune nouvelle prestation ou autre modification du contrat.

- ✓ **Extension de la mission d'accompagnement paysager de l'usine de Touvre à la conception des espaces publics de la route du pontil dans le cadre de la remise en état des voiries**

GrandAngoulême souhaite effectuer un traitement paysager des abords de la route du Pontil. Ces éléments n'étaient pas intégrés à la mission initiale du groupement de maîtrise d'œuvre. La mission du cotraitant ATELIER DU SABLIER est donc complétée par une prestation complémentaire comprenant :

- Esquisse espaces publics (plan-masse, matériaux et palette végétaux, croquis)
- Présentation aux élus
- Présentation ABF
- AVP, en lien avec BET et entreprises
- PRO et DCE sur partie paysagère
- ACT
- DET, 3 réunions de chantier spécifiques, conjointes aux travaux sur l'usine
- AOR : constat de mise en place, constat de reprise, constat de remplacement.

Les prestations supplémentaires de l'avenant n°4 s'élèvent à 4 800 € HT, soit 5 760 € TTC.

Le montant du marché passe donc de 687 291 € HT à 692 091 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 38,96% par rapport à son montant initial de 498 045 € HT.

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 10 décembre 2020,

**Je vous propose :**

**D'APPROUVER** un avenant n°4 au marché relatif à la maîtrise d'œuvre pour la modernisation de l'usine de production d'eau potable du Pontil à Touvre attribué au groupement CABINET D'ETUDES MARC MERLIN (mandataire) (69289 LYON) / HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE (16000 ANGOULEME) / BUA FREDERIQUE ARCHITECTE (16000 ANGOULEME) / ATELIER DU SABLIER SARL (16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE), ayant pour objet un transfert du marché à la SARL BUA et des prestations supplémentaires, pour un montant en plus-value de 4 800 € HT soit 5 760 € TTC.

**D'AUTORISER** Monsieur le Président ou Monsieur Bertrand GERARDI, conseiller délégué en charge de la commande publique à signer ledit avenant.

**D'IMPUTER** la dépense au budget annexe EAU POTABLE, dans le cadre de l'opération 37200901.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,  
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE  
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,  
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<b><u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u></b>  17 décembre 2020	<b><u>Affiché le :</u></b>  18 décembre 2020



Direction des Ressources  
Service commun de la commande publique  
25 boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX  
téléphone : 05 45 38 69 84 - Télécopie : 05 45 38 60 85

**MAITRISE D'OEUVRE COMPLETE POUR LA MODERNISATION DE L'USINE DE  
PRODUCTION D'EAU POTABLE DU PONTIL A TOUVRE – MARCHE N°15-06**

**Appel d'offres restreint**

Avenant n°4

**IDENTIFIANT DE L'ORGANISME QUI A PASSE LE MARCHE**

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME  
25 Boulevard Besson Bey 16023 ANGOULEME CEDEX

Représentée par Monsieur BONNEFONT Xavier Président, autorisé à signer le présent avenant par délibération n°XXXX du bureau communautaire en date du XXXX 2020.

**TITULAIRE DU MARCHE**

■ **MANDATAIRE :**

CABINET D'ETUDES MARC MERLIN

Siège social : 6 rue Grolée - 69289 LYON Cedex 02

Représenté par Monsieur Sylvain GROUAS, responsable du pôle Nord Gironde Charentes Limousin

■ **CO-TRAITANTS :**

➤ HYDRAULIQUE ENVIRONNEMENT CENTRE ATLANTIQUE

Siège social : 23 rue de Paris - 16000 ANGOULEME

Représenté par Monsieur SCHAAL Claude, Gérant

➤ BUA FREDERIQUE ARCHITECTE

Siège social : 11 bis rue du Chat - 16000 ANGOULEME

Représentée par Madame BUA Frédérique, Architecte DPLG

➤ ATELIER DU SABLIER SARL

Siège social : Le Cruzeau - 16120 CHATEAUNEUF SUR CHARENTE

Représentée par Madame ESCAVI Anaïs, Co-Gérante paysagiste

**IMPUTATION BUDGETAIRE**

Budget annexe Eau Potable - AP n°76 2009-01

**DATE DE SIGNATURE ET DE NOTIFICATION DU MARCHE**

Date de signature du marché : 10 novembre 2017

Date de notification du marché : 16 novembre 2017

N° du marché : 15-06

## **MONTANT DU MARCHÉ INITIAL**

Le montant de la mission de maîtrise est 498 045,00 € HT réparti de la manière suivante :

- Mission de base : 428 205,00 € HT
- Missions complémentaires de 1 à 5 : 59 340,00 € HT
- Prestation supplémentaire OPC : 10 500,00 € HT

Le coût prévisionnel des travaux était fixé à 13 500 000,00 € HT (valeur décembre 2013).

## **AVENANTS PRECEDENTS**

### **→ AVENANT N°1 :**

Par délibération n° 110B du 21 décembre 2017 le bureau communautaire avait approuvé un avenant n°1 ayant pour objet la prise en compte les suggestions techniques imprévues augmentant le coût prévisionnel des travaux, suite aux demandes de l'ARS et de l'hydrogéologue mandaté par cette dernière. Les modifications étaient les suivantes :

- le montant des travaux supplémentaires s'élevait désormais à 5 457 900,00 € HT.
- le coût prévisionnel des travaux était passé à 18 957 900,00 € HT.
- la rémunération du maître d'œuvre (hors missions complémentaires) était passée à 601 326,00 € HT.
- A ce montant s'ajoutait les missions complémentaires et la prestation supplémentaire OPC d'un montant de 69 840,00 € HT.

soit un montant global de rémunération de 671 166,00 € HT.

***Le montant du marché passait donc de 498 045,00 € HT à 671 166,00 € HT soit une augmentation de 34,76 % par rapport au montant initial du marché.***

### **→ AVENANT N°2 :**

Par délibération n° 119B du 19 décembre 2019, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°2 ayant pour objet d'inclure des prestations supplémentaires demandées à l'architecte du groupement de maîtrise d'œuvre, Mme BUA, afin de modifier 3 images d'insertion. Cette rectification a été demandée par Mme le Maire de Touvre pour le dépôt du permis modificatif, pour un montant de 975,00 € HT.

***Le montant du marché passait donc de 671 166,00 € HT à 672 141,00 € HT soit une augmentation de 34,96 % par rapport au montant initial du marché de 498 045,00 € HT.***

### **→ AVENANT N°3 :**

Par délibération n°2020.01.002B du 9 janvier 2020, le bureau communautaire a approuvé un avenant n°3 ayant pour objet la réalisation d'un dossier loi sur l'eau complémentaire pour l'usine de Touvre, correspondant aux travaux dans la rivière ainsi que l'approfondissement de la canalisation d'exhaure.

***Le montant du marché passait donc de 672 141,00 € HT à 687 291,00 € HT soit une augmentation de 38 % par rapport à son montant initial.***

## OBJET ET JUSTIFICATIONS DE L'AVENANT N°4

### TRANSFERT DU MARCHE DE FREDERIQUE BUA ARCHITECTE A SARL BUA

Suite à la cession de l'agence d'architecture de Frédérique BUA Architecte – cotraitante - conséquent à son départ à la retraite - à la SARL BUA (Société d'architecture) le 31/08/2020, le présent marché de maîtrise d'œuvre du mandataire Frédérique BUA Architecte est transféré à la SARL BUA.

#### **SARL BUA - 36, avenue de la gare 16210 Chalais**

**Activités principales** : l'exercice de la profession d'architecte et d'urbanisme et en particulier la fonction de maître d'œuvre et toutes missions se rapportant à l'acte de bâtir et à l'aménagement de l'espace.

**SIRET N°** 884 839 465 R.C.S. Angoulême

Cette cession ne génère aucune nouvelle prestation ou autre modification du contrat.

### EXTENSION DE LA MISSION D'ACCOMPAGNEMENT PAYSAGER DE L'USINE DE POTABILISATION DE TOUVRE A LA CONCEPTION DES ESPACES PUBLICS DE LA ROUTE DU PONTIL DANS LE CADRE DE LA REMISE EN ETAT DES VOIRIES

GRANDANGOULEME souhaite effectuer un traitement paysager des abords de la route du Pontil. Ces éléments n'étaient pas intégrés à la mission initiale du groupement de maîtrise d'œuvre. La mission du cotraitant ATELIER DU SABLIER est donc complétée par une prestation complémentaire comprenant :

- Esquisse espaces publics (plan-masse, matériaux et palette végétaux, croquis)
- Présentation aux élus
- Présentation ABF
- AVP, en lien avec BET et entreprises
- PRO et DCE sur partie paysagère
- ACT
- DET, 3 réunions de chantier spécifiques, conjointes aux travaux sur l'usine
- AOR : constat de mise en place, constat de reprise, constat de remplacement

Les prestations supplémentaires de l'avenant n°4 s'élèvent à 4 800 € HT.

## NOUVEAU MONTANT DU MARCHE

Montant initial du marché :	498 045,00 € HT
Montant de l'avenant 1 :	173 121,00 € HT
Montant de l'avenant 2 :	975,00 € HT
Montant de l'avenant 3 :	15 150,00 € HT
Montant du présent avenant :	4 800,00 € HT

**Nouveau montant du marché : 692 091,00 € HT**

***Le montant du marché passe donc de 687 291 € HT à 692 091 € HT. L'augmentation du marché s'élève à 38.96% par rapport à son montant initial.***

## DISPOSITIONS FINALES

Les dispositions du présent avenant prennent effet le jour de sa notification.

La notification de l'avenant n°1 valait validation de la mission PRO et engagement de la mission ACT. Il est entendu que les travaux de désamiantage ne seront pas inclus dans le calcul lié à l'engagement n°2 et ne fera l'objet d'aucune rémunération supplémentaire.

Toutes les clauses du marché initial demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas d'incompatibilité.

## **PIECES ANNEXES**

Les pièces annexes jointes au présent avenant sont :

- Extrait K-BIS,
- RIB,
- Attestation fiscale,
- Attestation sociale,
- Attestation d'assurance,
- Publication au journal officiel,
- Nouvelle répartition des honoraires par élément de mission et par cotraitant,

## **SIGNATURES**

Fait en un seul original à \_\_\_\_\_, le  
Signature du titulaire

ANGOULEME, le

Le Pouvoir adjudicateur  
Pour le Président, par délégation,  
Le Conseiller délégué, membre du bureau,

Monsieur Bertrand GERARDI